



JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE
DE MONTRÉAL

1010, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 203
Montréal (Québec)
Canada H3A 2R7

Téléphone: (514) 845-4951
Télécopieur: (514) 845-0587
Site Internet : www.jccm.org

Mémoire sur le recyclage
« N'enterrons pas notre avenir »

Présenté par la
Jeune Chambre de Commerce de Montréal

Juin 2002

LA JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

La Jeune Chambre de Commerce de Montréal (JCCM) est un regroupement de jeunes cadres, professionnels, entrepreneurs et travailleurs autonomes âgés entre 18 et 40 ans. Sa mission se divise en trois volets distincts. Le premier consiste à favoriser le développement professionnel et personnel de ses membres. Par le biais d'une panoplie d'activités, telles que des ateliers de formation, conférences diverses, soirées contacts et son programme de parrainage, la JCCM permet à ses membres de mieux comprendre et d'agir au sein du milieu des affaires dans lequel ils évoluent.

Le second volet de sa mission consiste en la défense des intérêts de ses membres. Le conseil d'administration de la JCCM est composé de 21 membres, incluant un comité de direction formé de 9 personnes, qui ont la responsabilité d'entériner l'ensemble des positions publiques présentées par la JCCM. Ainsi, les comités qui forment la vice-présidence Affaires publiques se penchent sur des dossiers touchant directement ou indirectement les intérêts de ses membres et, suite à une analyse des problématiques retenues, soumettent au conseil d'administration des propositions de positions publiques. Par la suite, le président de la JCCM est mandaté afin de défendre ces positions sur la scène publique.

Enfin, le troisième volet de la mission de la JCCM concerne l'implication sociale de l'organisme au sein de la communauté. Cette dimension permet à la JCCM de jouer un rôle social et ainsi participer à un certain retour vers son milieu.

Fondée en 1931 et regroupant 1400 membres, la JCCM est sans contredit le principal porte-parole des jeunes gens d'affaires du Grand Montréal. Elle représente un lieu d'échange et de stimulation incontournable pour tout jeune professionnel qui souhaite s'investir et prendre une part active au sein des décisions qui auront un impact sur leur avenir. La JCCM est la plus grande jeune chambre de commerce en Amérique du Nord de par son membership et parmi les plus importantes au monde.

1. MISE EN CONTEXTE DE LA PRISE DE POSITION

Depuis plusieurs décennies déjà, la problématique de la saine gestion de l'environnement est débattue à l'échelle mondiale. En effet, en 1972, les Nations Unies ont tenu à Stockholm une première conférence sur l'environnement. 20 ans plus tard, en 1992 à Rio, s'est tenue la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement où furent adoptés l'Action 21, la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement et les Principes pour la Gestion Durable des Forêts.

Une des facettes clés d'Action 21 est l'affirmation de l'importance des pouvoirs locaux dans la planification du développement durable. Depuis 1992, environ 1200 municipalités dans 33 pays ont mis sur pied des campagnes d'Action 21 locales. Elles portent sur le processus même : mobilisation et engagement des ressources locales, établissement de cibles claires, maintien de l'obligation de rendre compte et mesure des progrès concrets. Le plan environnemental de la municipalité devra contenir des éléments nécessaires à la réduction des répercussions de la vie dans les villes sur la santé et l'environnement, comme la prestation de services essentiels, la conservation des ressources et la prévention de la pollution.

La situation au Canada n'est guère réjouissante. Le pays n'a pas encore signé le Protocole de Kyoto sur la réduction des effets de serre. Avec 1,8 kg de déchets par jour, le Canada occupe le 2^e rang en ce qui a trait à la production quotidienne de déchets par habitant – soit annuellement plus d'une tonne de déchets produits par habitant¹. En 1998, le Québec produisait 9 millions de tonnes de résidus par année, ce chiffre atteignant 10,7 millions de tonnes en 2000². Depuis 1998, la production de résidus a subi une croissance de l'ordre de 53 %. Finalement, d'ici 2004, tous les sites d'enfouissement desservant la région de Montréal seront remplis à leur capacité maximale.

¹ Guide de gestion des matières résiduelles, Éditions Ruffec, 2001, p. 100

² Source : Réseau Environnement

LA GESTION DES DÉCHETS

La région métropolitaine de Montréal produit annuellement 4,9 millions de tonnes de déchets de toutes sortes. De ces 4,9 millions de tonnes, 4,2 millions de tonnes pourraient être mises en valeur par un programme de recyclage, les autres étant des déchets souillés, contaminés ou irrécupérables. Aujourd'hui, seulement 1,8 millions de tonnes sont récupérées, soit 43 % des déchets récupérables. Ce qui veut dire que, par année, la région métropolitaine envoie 3,1 millions de tonnes de déchets aux différents sites d'enfouissement qui desservent la région. Compte tenu que les dépotoirs auront atteint leur capacité maximale d'ici 2004, Montréal risque de se retrouver dans une situation similaire à celle de Toronto qui doit recourir à de coûteux moyens pour l'élimination des déchets. Ainsi, la Ville Reine a récemment conclu une entente de 3 ans avec une municipalité du Michigan pour le transport de 1,25 millions tonnes de déchets par an. Une autre entente, au coût de 1 milliard de dollars pour 20 ans, a été conclue avec la municipalité de Kirkland Lake afin d'enfouir 1,3 millions de tonnes de déchets par année. Même si des pressions populaires ont obligé les autorités à mettre ce dossier en suspend, il démontre clairement l'ampleur que le problème de la gestion des déchets est en train de prendre. Par conséquent, si des actions concrètes ne sont pas prises immédiatement, les coûts liés à la gestion des déchets vont augmenter significativement dans les prochaines années.

RECYCLAGE

Les résidus proviennent autant des municipalités (M), des industries, commerces et institutions (ICI) que de l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition (CD), et ce, quasi également entre les secteurs, à savoir 33 % chacun. Cependant les taux potentiels de récupération varient beaucoup selon les secteurs, celui concernant le plus la JCCM étant le secteur des industries, commerces et institutions :

	% de résidus produits par le secteur sur l'ensemble des résidus produits	Résidus pouvant être mis en valeur pour chaque secteur	Résidus ne pouvant être mis en valeur pour chaque secteur	% de résidus pouvant être mis en valeur actuellement récupérés.
Municipalités	33%	74.5%	25.5%	24.0%
ICI	33%	90.5%	9.5%	65.9%
CD	33%	91.2%	8.8%	35.6%
Total	100%	85.5%	14.5%	43.4%

Source : Guide de Gestion des Matières Résiduelles, Éditions Ruffec, 2001

LE PLAN D'ACTION QUÉBÉCOIS SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Suite à des consultations publiques menées en 1996, le gouvernement québécois a mis de l'avant, en 1998, son Plan d'Action Québécois sur la Gestion des Matières Résiduelles 1998-2008.

L'objectif du plan est de mettre en valeur plus de 65 % des déchets récupérables d'ici 2008.

L'objectif global pour les ICI est de 80 % de mise en valeur des matières résiduelles pouvant être valorisées. L'annexe I présente les objectifs de récupération selon les matières.

La JCCM félicite l'initiative du gouvernement d'amener le taux global de mise en valeur des matières résiduelles à 65 % pour l'ensemble des secteurs, et à 80 % pour le secteur des ICI d'ici 2008. Cependant la JCCM considère que le Plan d'action ne va pas assez loin, car elle est d'avis qu'un plan de gestion efficace des déchets ne doit pas s'arrêter à des objectifs de collecte des matières recyclables, mais qu'il doit aussi fixer des objectifs de transformation et d'utilisation des matières résiduelles par les industries.

En effet, il n'y a pas d'incitatifs pour forcer les entreprises à récupérer les matières résiduelles qu'elles produisent. Plusieurs régions de la Chine ainsi que plusieurs pays européens ont mis en œuvre des méthodes de réglementation soutenant un système où les entreprises payent par unité de pollution et elles doivent tenir compte de ces frais dans le calcul de leurs coûts économiques. Ce système de redevances, habituellement lié à la pollution lourde, pourrait être étendu à l'ensemble des matières résiduelles.

La JCCM propose que des incitatifs (sous forme de crédits d'impôt par exemple) soient prévus pour les entreprises ayant atteint leurs objectifs de recyclage ou pour celles qui soumettraient un plan de recherche et développement de technologies permettant la transformation et l'utilisation de matières résiduelles.

De plus, la JCCM propose la mise en place d'un système utilisateur-payeur lors de l'enfouissement des déchets. La méthode la plus simple serait la perception d'une taxe sur la tonne de déchets enfouis. Les entreprises ayant investi dans une technologie permettant l'utilisation des matières résiduelles recouvreraient ce montant sous la forme de crédits d'impôt. Les entreprises qui feraient le choix conscient de ne pas recycler se verraient ainsi imputer le coût total à la société de leur décision. Les revenus ainsi engendrés seraient versés à un fonds visant à

supporter la recherche et le développement de technologies permettant la transformation et l'utilisation de matières résiduelles. Ce fonds devrait être géré par le Ministère de l'Environnement du Québec.

Les entreprises éviteraient de payer les pénalités en s'assurant que les matières résiduelles sont effectivement collectées pour ensuite être réutilisées, recyclées, compostées ou utilisées dans la production énergétique.

Les municipalités ont la responsabilité du recyclage pour le secteur résidentiel. Il en est de même pour les PME, les petits commerces ayant pignon sur rue, la Ville de Montréal leur offrant des services gratuits de collecte de déchets et de collecte sélective (ou à coûts modiques pour les entreprises ayant des besoins plus grands, à savoir jusqu'à trois bacs roulant). Au-delà de cette quantité, et pour les autres ICI, la collecte de matières résiduelles est offerte par des entrepreneurs privés.

Cependant, peu de compagnies font un suivi des matières qu'elles rejettent. Il est difficile pour le gouvernement et les municipalités d'avoir une idée exacte des taux réels de recyclage dans les ICI. Il serait difficile aussi de mettre en application tout système de redevances (ou taxes) sans un registre des matières résiduelles produites.

La JCCM demande aux industries, commerces et institutions de maintenir, sur une base annuelle, un registre des matières résiduelles produites et de spécifier comment elles en disposent. Une campagne de sensibilisation par Recyc-Québec en collaboration avec les municipalités aiderait les entreprises à comprendre l'utilité du registre et expliquerait comment l'utiliser.

UTILISATION DES MATIÈRES RECYCLÉES

Il ne suffit pas que de récupérer et de recycler, la mise en valeur est aussi un des éléments clés du système intégré en gestion de matières résiduelles. Les programmes environnementaux doivent donc s'articuler autour de ce cycle afin qu'il soit complet; ils ne peuvent donc se permettre de négliger les extrants. Il faut donc trouver des débouchés pour cette nouvelle masse de matières résiduelles.

Au Québec, l'industrie du recyclage s'est installée progressivement. Les structures d'accueil de transformation des matières résiduelles ont donc été capables de s'adapter. Mais, de plus en

plus, les centres de récupération et de tri éprouvent des difficultés en ce sens. Ils doivent être en mesure de revendre la matière traitée ou encore de pouvoir la traiter de façon à en faire un nouvel élément. Cependant, la recherche et le développement de technologies en ce sens ne suivent pas le rythme des intrants. Ainsi, on recherche d'autres débouchés comme, par exemple, pour le verre mixte ou certaines catégories de plastique qui ne trouvent pas d'acheteurs ou encore qui ont de la difficulté à être écoulées présentement. Les centres de tri doivent même parfois payer pour se débarrasser de certains plastiques, ce qui touche leur bilan. La réalité économique et la réalité environnementale ne se rencontrent pas à ce niveau. Ils ne peuvent se permettre de conserver de la matière résiduelle ad vitam eternam car ils en supportent les coûts (espace, permis, réglementation à suivre, etc.). Beaucoup d'argent dort présentement dans les entrepôts. Il serait dommage d'en arriver à des situations critiques comme celle qu'a vécu l'Allemagne quand elle a dû payer le gros prix pour transporter ses déchets au Royaume-Uni afin qu'ils puissent être transformés en ressources résiduelles ou encore comme la Ville de New York qui a simplement dû prendre la décision de suspendre la collecte sélective durant une période de dix-huit mois afin d'écouler ses stocks. Notons aussi que si la matière résiduelle doit voyager pour être transformée, par exemple de Montréal vers la Nouvelle-Écosse comme ce fut le cas pour 12 tonnes de plastique, les dommages causés à l'environnement sont aussi présents compte tenu du monoxyde de carbone généré par le transport de ces matières.

Lorsqu'une situation de ce genre se produit, c'est toute la confiance du citoyen qu'il faut rebâtir. En effet, si les efforts qu'il a faits ne servent à rien en bout de ligne, tous les programmes d'éducation et de conscientisation mis sur pied jusqu'à présent seront à recommencer. Le phénomène de recyclage ne doit pas servir seulement à donner bonne conscience au citoyen croyant faire sa part pour l'environnement. Les matières recyclées doivent entrer dans les processus de fabrication et de transformation des industries.

La JCCM propose la mise sur pied de programmes qui supporteront la recherche et le développement en ce qui concerne la mise en valeur des matières résiduelles ainsi que des subventions ou crédits d'impôt favorisant les entreprises qui développent des technologies de transformation des matières résiduelles et ce, au-delà du 1,5 millions de dollars prévus à l'article 6 du Plan d'action. Les objectifs de support supplémentaires devraient être proportionnels à l'atteinte de buts précis d'utilisation de matières résiduelles.

Nous devons aussi nous pencher sur les coûts d'enfouissement par rapport aux coûts de recyclage. En ce moment, les tarifs pour l'enfouissement sont inférieurs à ceux pour la

récupération et la transformation. Certains produits recyclés ont une forte valeur marchande alors que d'autres ont peu ou pas de valeur (voir annexe III). En nous basant sur l'indice des prix de février 2002, nous constatons que bien que certaines matières aient une valeur marchande intéressante pour l'industrie du recyclage, plusieurs autres tels les verres colorés ou le plomb et le cuivre ont peu de débouchés. Il est important de continuer à travailler afin de trouver des débouchés pour l'ensemble des matières résiduelles, soit en favorisant la recherche et le développement, soit en continuant de responsabiliser les entreprises productrices à récupérer leurs contenants, tel que prévu à l'Action 8 du Plan d'action.

CONCLUSION : DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une saine gestion des matières résiduelles est une problématique actuelle dont l'impact sur les générations futures risque d'être majeur. La JCCM est consciente que les changements demandés ne peuvent se faire sans coûts pour les citoyens et les corporations. Il s'agit d'agir maintenant afin d'éviter une catastrophe pour les générations à venir.

Dans ce mémoire, nous avons interpellé le gouvernement provincial et les entreprises. Nous ne pourrions passer sous silence le devoir qu'à la Communauté Métropolitaine de Montréal de déposer, d'ici la fin de 2002, un plan de gestion des matières résiduelles, dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

Nous croyons que le dépôt de ce plan de gestion au niveau municipal serait l'occasion idéale pour la Ville de Montréal d'être à l'avant-plan des villes nord-américaines pour la question environnementale en se dotant d'une charte de développement durable.

Le développement durable va au-delà de la protection de l'environnement. Il implique un souci pour l'équité entre les populations présentes, entre les générations actuelles et futures, pour tout ce qui touche la qualité de vie ainsi que le bien-être et l'intégrité à long terme de l'environnement. Concrètement, elle s'engagerait, par son fonctionnement, son évolution et ses projets, à assurer la continuité des conditions biologiques satisfaisantes et de confort pour l'homme et à ne pas compromettre le renouvellement des ressources naturelles.

Une telle démarche serait en ligne avec le mandat conféré aux autorités locales par Action 21 adopté au Sommet de la Terre en 1992.³ En Europe, plus de 400 collectivités locales relevant de

³ The sustainable cities project, Commission Européenne

trente et un pays ont adhéré à la charte d'Aalborg s'engageant ainsi à élaborer des plans d'action locaux de développement durable.⁴

En adoptant une telle charte, Montréal se démarquerait de ses voisines et concurrentes en démontrant son souci d'une saine gestion de l'environnement et une sensibilité importante envers l'équité entre les générations, une problématique importante pour la JCCM et ses membres.

⁴ Projet « Villes durables européennes », Commission Européenne, 2000

ANNEXE I

Objectifs de récupération selon les matières pour les ICI

		Quantités pouvant être mises en valeur (x 1000 tonnes)	Résidus à récupérer	
			Objectif (%)	Tonnage (x 1000 tonnes)
Matières recyclables	Papiers et emballages	882	70 %	617
	Verre	38	95 %	36
	Plastique	162	70 %	113
	Métaux	1081	95 %	1027
	Textiles	ND	70 %	ND
	SOUS-TOTAL	2163	83 %	1794
Matières putrescibles	Bois	202	70 %	142
	Résidus putrescibles	188	60 %	113
	SOUS-TOTAL	390	65 %	255
Pneus		63	85 %	54
TOTAL ICI		2616	80 %	2103

Source : Guide de Gestion des Matières Résiduelles, Éditions Ruffec, 2001

ANNEXE II

Estimation de l'impact financier global du Plan d'action québécois en l'an 2008					
(Millions de dollars)					
	Citoyens	Municipalités	Entreprises privées	Contribution totale	Création d'emploi
Élimination		8,8 M \$	9,6 M \$	18,4 M \$	131
Mise en valeur	10,9 M	(-14,5 M \$)	50,3 M \$	46,7M \$	1721
Total	10,9 M\$	(-5,7 M \$)	59,9 M \$	65,1M \$	1852

Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008, Cinquième partie

ANNEXE III

Indice du prix des matières – Février 2002 (en \$ par tonne)

Plastiques

Mélangés (codes 3 à 7)	10 – 30
PEhd (couleurs mélangées)	120 – 155
PET (coul. mélangées coll. Sélect.)	80 – 100

Fibres

Papier mélangé (collecte sélective)	25 – 35
Papier bureau (office mix)	64 – 120
Papier blanc (white ledger)	140 – 235
Papier journal	90 – 110
Carton	45 – 80

Métaux

Métaux ferreux	20 - 45
Aluminium	1255 – 1698
Plomb	n/a
Cuivre	n/a

Verre

Mélangé (couleurs)	-5 à -11
Vert	n/a
Brun	n/a
Couleur	n/a
Incolore	25 – 60

Source : Recyc-Québec